

MANUEL D'UTILISATION
PRODUIT BASÉ SUR LA TECHNOLOGIE
DES PLAQUES FINES PLOMB PUR (TPPL)

PUISSANCE ET ENDURANCE EXTRÊMES



ODYSSEY[®] **Extreme** SERIES™



INTRODUCTION

La batterie ODYSSEY® utilise de façon ingénieuse la technologie de fibre de verre microporeuse (AGM) et combine à elle seule les caractéristiques de deux batteries distinctes. Capable de fournir une charge poussée ou une puissance substantielle au démarrage, elle pourrait être comparée à un athlète qui allierait les qualités d'un coureur de fond et d'un sprinteur.

Les batteries AGM sont capables de générer des impulsions de démarrage du moteur supérieures à 2 250 A durant 5 secondes et d'assurer 400 cycles de charge/décharge jusqu'à une profondeur de décharge de 80 %. Ces deux actions sont possibles avec une batterie de démarrage, d'éclairage et d'allumage standard, mais pas simultanément. Ce type de batterie s'apparente soit à un sprinteur, soit à un coureur de fond ; les batteries ODYSSEY sont au contraire polyvalentes, permettant des brèves impulsions de forte intensité ou bien des débits longs à faible fréquence.

Pour que la durée de vie en termes de cycles prévue pour les batteries ODYSSEY soit intégralement exploitée lors d'applications cycliques, le courant de charge doit être au moins égal à 40 % du régime nominal en 10 heures de la batterie (colonne 8 sur le diagramme de la page 5). Par conséquent, le courant de charge minimal pour une batterie PC925 lors d'une succession de cycles s'élève à 10,8 A (40 % de la valeur nominale, qui est de 27 Ah). Pour plus d'informations concernant le profil de charge recommandé des batteries ODYSSEY pendant des cycles successifs, reportez-vous à la figure 6 du manuel technique ODYSSEY. Ce manuel peut être téléchargé sur le site www.odysseybattery.com.

POURQUOI UTILISER LES BATTERIES ODYSSEY® ?

DURÉE DE VIE PROLONGÉE GARANTIE

Grâce à leur durée de vie comprise entre huit et douze ans (en floating) et à leur durée de vie effective comprise entre trois et dix ans, les batteries ODYSSEY vous permettent de réaliser des économies en temps et en argent, puisqu'elles n'ont pas besoin d'être remplacées aussi fréquemment que les autres. Les modalités de garantie pouvant varier d'une zone géographique à l'autre, consultez votre représentant pour les batteries de la série ODYSSEY Extreme afin de connaître les modalités propres à votre application.

DES CAPACITES SUPERIEURES AU DÉMARRAGE ET EN TERME DE RAPIDITE DE DE CHARGE

La puissance de démarrage des batteries ODYSSEY (5 secondes) est deux à trois fois supérieure à celle des batteries classiques de taille équivalente, y compris à une température aussi basse que -40 °C. De plus, grâce à la charge à tension constante (alternateur ou chargeur indépendant), le courant d'appel n'est pas limité, ce qui assure à l'utilisateur une capacité de charge rapide.

SOUPLESE DE MONTAGE

La batterie ODYSSEY peut être installée dans n'importe quel sens (sauf à l'envers) sans que ses performances n'en soient affectées. Elle ne présente aucun danger de déversement d'acide, dans la mesure où le recyclage des gaz d'effectue en interne en cours de fonctionnement ou de charge. Le design Odyssey avec valve de sécurité offre un très faible dégagement gazeux, donc pas de risque de corrosion ou de dommages causés par l'acide.

EXCELLENTE RÉSISTANCE AUX VIBRATIONS

Les batteries ODYSSEY ont subi des tests rigoureux et prouvé leur robustesse, de même que leur exceptionnelle tolérance aux usages mécaniques répétitifs.

PRÊTES À L'EMPLOI

Les batteries ODYSSEY sont livrées complètement chargées. Si la tension de la batterie est égale ou supérieure à 12,65 V, il vous suffit de l'installer dans votre véhicule et vous êtes prêt à partir ! En cas de tension inférieure à cette valeur, chargez conformément aux instructions figurant dans le manuel d'utilisation et/ou le manuel technique pour batterie ODYSSEY. Cette opération n'endommagera pas la batterie, même si sa tension est supérieure à 12,65 V.

FACILITE DE LIVRAISON

Le Ministère des Transports américain a classé la batterie ODYSSEY, du fait de sa conception étanche, dans la catégorie des produits inversables non dangereux pouvant être expédiée sans souci par service express ou par avion.

DURÉE DE STOCKAGE PLUS LONGUE

À l'inverse des batteries classiques, qui nécessitent une recharge toutes les six à douze semaines, la batterie ODYSSEY peut être stockée jusqu'à deux ans à 25 °C si elle a été chargée à 100 %. Cette durée est réduite si la tension en circuit ouvert (OCV) chute à 12 V avant l'échéance des deux ans.

RÉCUPÉRATION APRÈS DÉCHARGE PROFONDE

En cas de forte décharge, rechargez tout simplement la batterie ODYSSEY en suivant les instructions du présent manuel.

AVERTISSEMENT

- INSTALLATIONS PERSONNALISÉES DE BATTERIES ODYSSEY PC535, PC545, PC545MJ, PC680MJ ET PC925LMJ SUR MOTOS "V-TWIN"

Si votre motos "V-Twin" est équipé d'un alternateur/stator monophasé de 32 A standard et que vous conduisez en agglomération ou sur de longs trajets à un régime moteur faible, la batterie ODYSSEY® utilisée, bien qu'adaptée, risque de se décharger complètement en raison de l'intensité de sortie (A) peu élevée du stator à faible régime moteur. Lorsque vous descendez du motocycle, arrêtez le moteur, mais laissez les feux allumés pendant 30 secondes. Ensuite, éteignez-les, puis connectez le motocycle à un chargeur adéquat.

- En cas d'inutilisation prolongée de véhicules dotés de calculateurs d'injection de carburant, d'alarmes, de GPS et d'autres dispositifs électriques nécessitant un fonctionnement continu sur batterie pour la récupération des données mémorisées, la puissance consommée doit être contrebalancée par un système de charge d'entretien ainsi que par la charge ou le débranchement périodiques de la batterie afin d'empêcher la formation irréversible de sulfates cristallisés dans l'oxyde de la plaque de batterie. Non traité, ce problème détruira la capacité de la batterie et annulera la garantie ; cette anomalie n'est en effet pas prise en charge dans le contrat applicable aux pièces et à la main d'œuvre.

STOCKAGE DE LA BATTERIE ODYSSEY® ET RÉCUPÉRATION APRÈS DÉCHARGE PROFONDE

(A) Comment évaluer l'état de charge de la batterie ?

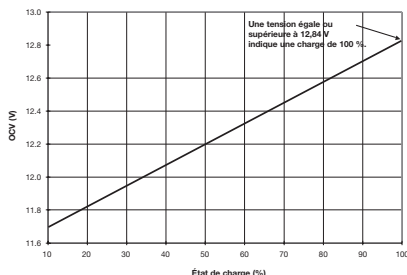


Figure 2 : comparaison de l'OCV et de l'état de charge pour la batterie ODYSSEY

Si la batterie ODYSSEY n'a pas encore été chargée ou déchargée durant au moins 6 heures, reportez-vous à la figure 2 pour évaluer son état de charge. Utilisez un voltmètre numérique de qualité pour mesurer l'OCV. Le graphique montre qu'une batterie ODYSSEY en bon état et complètement chargée présente une OCV de 12,84 V ou plus à 25 °C.

(B) Combien de temps la batterie peut-elle être stockée ?

Référez-vous à la figure 3 ci-dessous. À 25 °C, ces batteries peuvent être stockées jusqu'à 2 ans. Cette durée est d'autant plus importante que la température de stockage est faible. Avant d'être stockée, la batterie doit être chargée.

Pour une élévation de température de 10 °C environ, le temps de stockage est réduit de moitié. Si la température atteint 35 °C, la batterie peut être stockée seulement 1 an sans être rechargée. La figure 3 ne concerne que les batteries chargées à 100 % avant d'être stockées.

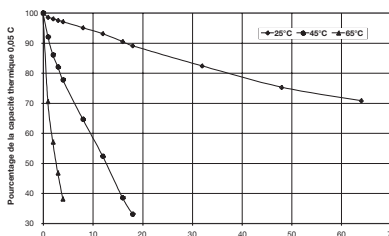


Figure 3 : temps de stockage de la batterie ODYSSEY en fonction de la température

*Performances en démarrage à froid - S.A.E J537 - JUN 82 **Courant d'impulsion † Peut être muni d'une borne en laiton

Des enveloppes métalliques en option sont disponibles pour les modèles PC545, PC680, PC925, PC1200, PC1700 et 31-PC2150.

Plage de température de fonctionnement :

PC310, PC370, PC950, PC1100 et PC1800-FT : -40 °C à 50 °C,

PC535 et PC625 : -40 °C à 45 °C,

PC545, PC680, PC925, PC1200 et PC1700 sans enveloppe métallique : -40 °C à 45 °C,

PC545, PC680, PC925, PC1200 et PC1700 avec enveloppe métallique : -40 °C à 80 °C,

PC1220, PC1350 et PC2250 : -40 °C à 40 °C,

Tous les autres modèles : -40 °C à 80 °C

† † La hauteur peut inclure la borne SAE/DIN et l'enveloppe métallique et tenir compte de la tolérance maximale.

Modèle	Tension	PHCA** (5 sec)	CCA*	HCA	MCA	Capacité nominale		Capacité de réserve en minutes	Longueur mm	Largeur mm	Hauteur mm††	Poids kg	Borne	Couple Nm max	Résistance interne (mΩ)	Courant de court-circuit
						(20 Hr Débit Ah)	(10 Hr Débit Ah)									
PC310	12	310	100	200	155	8	7	9	137.5	86.0	99.0	2.7	Réceptacle M4	1.0	27.1	455A
PC370	12	425	200	315	270	15	14	25	200.0	77.0	140.0	5.7	Goujon M6	3.9	13.5	891A
PC535	12	535	200	300	265	14	13	21	170.2	99.1	158.5	5.4	Réceptacle M6	4.5	8	1000A
PC545	12	460	150	280	220	13	12	18	177.8	85.9	131.3	5.2	Réceptacle M6	5.6	10	1200A
PC625	12	530	200	420	340	18	17	27	170.2	99.1	176.5	6.0	Réceptacle M6	4.5	7	1800A
PC680	12	520	170	350	280	16	16	24	184.7	79.0	191.8	7.0	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	5.6	7	1800A
PC925	12	900	330	610	480	28	27	48	168.7	179.1	148.1	11.8	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	6.8	5	2400A
PC950	12	950	400	600	500	34	32	60	250.0	97.0	156.0	9.0	Goujon M6	3.9	7.1	1700A
PC1100	12	1100	500	800	650	45	43	87	250.0	97.0	206.0	12.5	Goujon M6	3.9	5.1	2450A
PC1200	12	1200	540	860	725	42	40	78	199.9	169.2	193.0	17.4	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	6.8	4.5	2600A
PC1220	12	1220	680	960	860	70	64.8	135	278.0	175.0	190.0	20.7	Borne en plomb DIN	N/A	5.7	2200A
75/86-PC1230	12	1230	760	1050	815	55	50	110	240.3	179.8	201.2	20.6	Dessus SAE Réceptacle 3/8"	6.8	2.5	3100A
PC1350	12	1350	770	1080	960	95	88.5	195	353.0	175.0	190.0	27.4	Borne en plomb DIN	N/A	4.2	2900A
25-PC1400	12	1400	850	1150	950	65	55	130	240.3	173.7	220.7	22.7	SAE	6.8	2.5	3100A
35-PC1400	12	1400	850	1150	950	65	55	130	240.3	173.7	220.7	22.7	SAE	6.8	2.5	3100A
34-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	171.7	200.2	22.4	SAE	6.8	2.5	3100A
34R-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	171.7	200.2	22.4	SAE	6.8	2.5	3100A
34M-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	171.7	201.9	22.4	SAE et goujon 3/8" (pos.) goujon 5/16" (nég.)	6.8	2.5	3100A
34/78-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	179.8	200.2	22.4	Dessus SAE Réceptacle 3/8"	6.8	2.5	3100A
PC1700	12	1550	810	1325	1175	68	65	142	331.0	168.4	197.6	27.6	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	6.8	3.5	3500A
65-PC1750	12	1750	950	1350	1070	74	65	145	300.5	182.9	190.5	26.3	SAE	6.8	2.0	5000A
PC1800-FT	12	1800	1300	1600	1450	214	190	475	581.0	125.0	316.5	60.0	Goujon M10	9.0	3.3	3800A
31-PC2150	12	2150	1150	1545	1370	100	92	205	331.7	175.0	243.6	35.3	Goujon 3/8" ou SAE†	16.9-22.6	2.2	5000A
31M-PC2150	12	2150	1150	1545	1370	100	92	205	330.2	172.7	238.5	35.3	Goujons SAE et 3/8" (pos.), et goujons 5/16" (nég.)	16.9-22.6	2.2	5000A
PC2250	12	2250	1225	1730	1550	126	114	240	286.0	269.0	233.0	39.0	Borne DIN et cosse 9,52 mm	11.0 pour 3/8" goujon seulement	2.1	5000A

ENTRETIEN

Les batteries ODYSSEY® sont très différentes des batteries plomb ouvert. Il s'agit de batteries à recombinaison de gaz, sans entretien, fonctionnant comme telles dans des conditions de fonctionnement normales. Aucune corrosion ne se produit au niveau de la borne positive ou de la zone qui l'entoure. Les batteries ODYSSEY sont livrées complètement chargées, mais il convient de vérifier si leur tension est égale ou supérieure à 12,65 V avant de les installer. Si ce n'est pas le cas, rechargez la batterie conformément à la procédure ci-après.

Ne procédez pas à la charge dans un local hermétique.

Ne tentez jamais d'ôter le couvercle ; cela causerait un dysfonctionnement de la batterie.

CHARGE

Pour évaluer l'état de charge d'une batterie ODYSSEY, reportez-vous au tableau suivant :

Tension mesurée voltmètre	État de charge
12,84 V ou plus	100 %
12,50 V	75 %
12,18 V	50 %
11,88 V	25 %

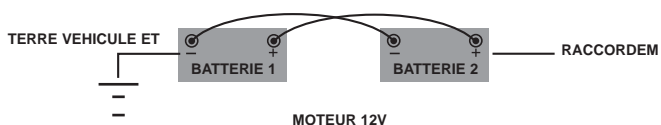
Pour prolonger la durée de vie de votre batterie ODYSSEY, il est important de la stocker chargée à 100 % (12,8 V environ). Pendant la période de non-utilisation, le câble relié à la borne négative doit être débranché ou la batterie doit être maintenue en charge en tension de floating avec un chargeur indépendant qui doit être adapté à la capacité de la batterie.

Les véhicules de course équipés d'une batterie utilisée en mode énergie perdue (sans alternateur). Les chargeurs automobiles standard ne sont pas conçus pour restituer 105 à 108 % de l'énergie consommée. D'ordinaire, ils forcent la charge jusqu'à 80-95 %, puis l'alternateur prend le relais pour la compléter.

Pour charger complètement une batterie 31-PC2150 qui subit régulièrement une décharge profonde, 40 A minimum ainsi qu'une tension comprise entre 14,1 V et 14,7 V pour le chargeur sont requis. Il est impératif de ne pas dépasser 15 V. Au-delà, les soupapes de sécurité s'ouvriraient et l'hydrogène et l'oxygène s'échapperaient. Ceci réduirait la durée de vie de la batterie et entraînerait des dysfonctionnements prématurés. Certains chargeurs portatifs génèrent une tension supérieure à 15 V, notamment les chargeurs de garage pour deux-roues. Il convient donc de contrôler la tension de charge à partir du moment où l'intensité diminue. La tension en charge doit être comprise entre 14,1 V et 14,7 V.

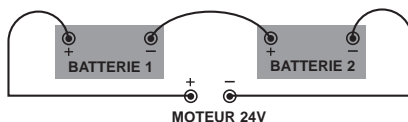
Si vous chargez une batterie déchargée (à cause du non-retrait d'un accessoire) au moyen d'un chargeur automobile standard, n'oubliez pas de vous assurer que la tension de charge n'excède pas 15 V pendant la charge. Cette vérification périodique peut être effectuée à l'aide d'un voltmètre portable. Le tableau ci-dessous indique les temps de charge jusqu'à 80-95 % et jusqu'à 100 % par le système de charge du véhicule.

CONNEXION PARALLÈLE 12 V



RACCORDEMENT D'UNE BATTERIE 24 V

Pour mettre sous tension un système 24 V, vous devez relier deux batteries ODYSSEY® en série. L'illustration ci-dessous montre que la borne négative de la batterie 1 est raccordée à la borne positive de la batterie 2.



Modèle de batterie ODYSSEY®	Temps de charge pour une batterie complètement déchargée (11,5 V)	
	Chargeur 10 A	Chargeur 20 A
PC310	1,28 heure	40 minutes
PC370	1,5 heure	45 minutes
PC535	2,25 heures	1,25 heure
PC545	2 heures	1 heure
PC625	3 heures	1,5 heure
PC680	2,7 heures	1,5 heure
PC925	4,5 heures	2,25 heures
PC950	3 heures	1,5 heure
PC1100	4 heures	2 heures
PC1200	6,75 heures	3,5 heures
75/86-PC1230	9 heures	4,5 heures
25-PC1400 et 35-PC1400	10,5 heures	5,25 heures
34-PC1500, 34R-PC1500,	11 ore	5,5 ore
34M-PC1500, 34/78-PC1500	11 heures	5,5 heures
PC1700	11 heures	5,5 heures
PC1220 et 65-PC1750	11 heures	5,5 heures
PC1800-FT	Non recommandé	17 heures
PC1350, 31-PC2150	20 ore	10 ore
et 31M-PC2150	16 heures	8 heures
PC2250	20 heures	10 heures

STOCKAGE EN HIVER

La batterie ODYSSEY ne perd pas l'énergie chargée en période hivernale, malgré les températures très faibles de stockage. Il est donc superflu de garantir une charge de compensation ou d'entretien pendant l'hiver. Avant de stocker la batterie en vue d'une période de non-utilisation, mesurez sa tension pour vous assurer qu'elle est complètement chargée (12,84 V ou davantage) ; rechargez-la au besoin. Débranchez le câble négatif de la batterie pour éviter que cette dernière ne subisse des charges électriques une fois stockée. La batterie ODYSSEY supporte des températures pouvant atteindre -40 °C ou -30 °C sans geler (modèle PC2250). De ce fait, il n'est pas indispensable de la désinstaller du véhicule. Elle peut être stockée durant 2 ans ou plus à une température inférieure à 25 °C. À l'issue de ces 2 ans, ou dès que la tension baisse à 12 V, elle doit être rechargée.

Vous pouvez aussi laisser, branché sur la batterie, un chargeur d'entretien de 12 V disposant d'une capacité nominale de 2 % seulement en cas de longues périodes d'inutilisation ou si la batterie est susceptible de recevoir des charges parasites durant son stockage. La tension en charge de compensation observée sur les bornes de la batterie doit être comprise entre 13,5 V et 13,8 V.

GARANTIE :

EnerSys Energy Products Inc. (ci-après dénommé « le fabricant ») garantit ses batteries ODYSSEY® (ci-après désignées par le terme « batterie ») contre tout défaut de fabrication ou d'assemblage pour les périodes d'application suivantes :

- 2 ans pour l'alimentation électrique auxiliaire et les autres successions de cycles de démarrage, hormis celui du moteur ;
- 2 ans pour les applications de sports motorisés ;
- 3 ans pour les applications commerciales, industrielles, marines et automobiles (tailles non conformes aux normes BC) ;
- 4 ans pour le démarrage du moteur (modèles PC1220, PC1350 et PC2250 et toutes les tailles conformes aux normes BC).

La garantie ne couvre pas les batteries arrivant en fin de vie programmée, même si cet événement a lieu avant l'expiration des délais d'application susmentionnés. Selon l'application qui en est faite, il se peut que la durée de vie normale d'une batterie prenne fin avant l'issue de la période de garantie. Une batterie est capable de générer un nombre donné d'Ah tout au long de sa vie et l'on considère qu'elle est obsolète une fois que tous ces Ah ont été épuisés par l'application à laquelle elle a été destinée, quelle qu'elle soit sa durée de fonctionnement. En conséquence, le fabricant se réserve le droit de rejeter une demande effectuée dans le cadre de la garantie s'il estime que la batterie se trouvait en fin de vie, même si cette réclamation est déposée au cours de la période d'application de la garantie.

La garantie prend effet à la date d'achat (la facture originale faisant foi) ou, si aucune facture n'est disponible, à la date d'expédition de la batterie par le fabricant (précisée sur le produit). Les batteries répondant aux conditions de la présente garantie seront remplacées gratuitement si le fabricant juge unilatéralement qu'un changement s'impose en raison d'un défaut de fabrication ou d'assemblage. Les batteries potentiellement remplaçables devront être retournées au distributeur/revendeur d'origine. Si cette solution n'est pas envisageable, vous avez la possibilité de contacter un distributeur ou revendeur ODYSSEY, mais celui-ci est en droit d'exiger que vous vous acquittiez des frais de traitement au titre de la garantie. Cette garantie peut être différente en fonction du pays ; adressez-vous à votre grossiste ou revendeur de batteries ODYSSEY agréé pour connaître les modalités de garantie précises.

Les batteries remplacées dans le cadre de la garantie sont signalées lors de leur expédition par un autocollant jaune et demeurent garanties uniquement jusqu'à la fin de la période de garantie initiale.

- Pour enregistrer votre batterie ODYSSEY, rendez-vous sur notre site www.odyssey.com ou composez le 1-888-422-0317.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

- A. Le fabricant n'est pas tenu de remplacer la batterie pendant la période d'application de la garantie si celle-ci a été endommagée ou détruite dans l'une des circonstances suivantes :
- Abus délébéré, mauvais usage, dégradation physique, négligence ou retrait du cache décoratif supérieur.
 - Phénomènes naturels comme le vent, la foudre ou la grêle ; dommages dus au feu, à une collision, à une explosion ou à un acte de vandalisme ; vol ; ouverture ou forçage du boîtier de la batterie, indépendamment de la méthode employée.
 - Charge excessive ou insuffisante, ou charge ou installation en polarité inverse ; entretien inadéquat aboutissant à une décharge profonde de la batterie du fait d'une charge parasite ou mauvaise manipulation, par exemple, mais sans s'y limiter, utilisation des bornes pour soulever ou transporter la batterie. Les chargeurs d'entretien qui ne présentent pas de tension régulée de valeur minimale 13,5 V et de valeur maximale 13,8 V provoquent un dysfonctionnement prématuré de la batterie. Leur utilisation annule également la garantie afférente. Pour les applications ayant recours à un alternateur, ce dernier doit procurer une tension comprise entre 14 V et 14,7 V (valeur à contrôler aux bornes de la batterie). Les alternateurs qui n'apportent pas une tension régulée de valeur minimale 14 V et de valeur maximale 14,7 V provoquent un défaillance prématurée de la batterie. Leur utilisation annule elle aussi la garantie.

- Installation inappropriée de la batterie ou absence d'enveloppe métallique dans les applications où la température est élevée ou impliquant des vibrations.
- Les réparations ou tentatives de réparation exécutées par toute autre personne qu'un représentant agréé par le fabricant ont pour effet d'annuler la garantie relative à la batterie.
- Détérioration normale ou accélérée des fonctions électriques résultant de conditions de fonctionnement ou d'une application particulières.
- Lorsque la batterie sert pour une application dans laquelle la puissance de démarrage ou la puissance de réserve doit être plus élevée que les possibilités offertes par cette dernière, lorsque la capacité de la batterie est inférieure aux spécifications du fabricant du véhicule ou lorsque la batterie est employée dans toute application pour laquelle elle n'a pas été conçue.
- En cas d'utilisation prolongée de véhicules dotés de calculateurs d'injection de carburant, d'alarmes, de GPS et d'autres dispositifs électriques nécessitant un fonctionnement continu sur batterie pour la récupération des données mémorisées, la puissance consommée doit être contrebalancée par un système de charge d'entretien ainsi que par la charge ou le débranchement périodiques de la batterie afin de prévenir des dommages irréversibles. Une batterie avec une OCV inférieure ou égale à 8 V est tenue pour déchargée au maximum, ce qui entraîne l'annulation de la garantie pour motif de mauvais usage et/ou négligence.

AVERTISSEMENT : N'UTILISEZ PAS D'HUILE, DE SOLVANT, D'ALCOOL, DE DÉTÉRGENT, D'ACIDES FORTS, D'ALCALIS FORTS, DE SOLVANT À BASE DE PÉTROLE OU D'AMMONIAQUE POUR NETTOYER LES COUVERCLES/LE DESSUS DE LA BATTERIE. CE TYPE DE PRODUIT PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES PERMANENTS À CES PIÈCES ET LEUR EMPLOI ANNULERAIT LA GARANTIE.

B. Pour faire appel aux services de garantie :

1. Retournez la batterie au grossiste ou revendeur d'origine.
2. Si le fabricant estime unilatéralement que la batterie montre des signes de défaut de fabrication ou d'assemblage, sur la base des termes de la présente garantie limitée, il procédera à son remplacement.
3. La réception par le fabricant des articles qui lui sont retournés ne saurait être considérée comme valant acceptation de leur défectuosité. Celui-ci peut d'autre part, à sa seule discrétion, décider de se réapproprier les articles qui lui sont expédiés.

CETTE GARANTIE LIMITÉE SE SUBSTITUE À TOUTE AUTRE ET LE FABRICANT REJETTE ET EXCLUT LES GARANTIES STATUTAIRES, EXPRESSES OU IMPLICITES, EN PARTICULIER, MAIS DE MANIÈRE NON EXHAUSTIVE, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DU FABRICANT EN CAS DE RUPTURE DE LA GARANTIE SE LIMITE AU REMPLACEMENT DE LA BATTERIE AU COURS DE LA PÉRIODE D'APPLICATION DE CETTE DERNIÈRE. LE FABRICANT NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES DE TOUT AUTRE TYPE, NOTAMMENT DIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES OU SPÉCIAUX. LE FABRICANT NE SAURAIT EN OUTRE SUPPORTER LES FRAIS LIÉS À UN RETRAIT OU À UNE INSTALLATION, NI ENGAGER SA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PERTE DE TEMPS OU DE PROFITS.

Certains pays et/ou états n'autorisent pas les restrictions temporelles relatives aux garanties implicites et l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou consécutifs. Il est donc possible que certaines des restrictions susmentionnées ne s'appliquent pas à votre situation. La présente garantie vous confère des droits juridiques spécifiques, souvent variables d'un pays et/ou d'un état à un autre. Elle est régie par et interprétée en vertu des lois de l'État de Pennsylvanie, sans que les règles de conflit de loi en vigueur dans cet État ne soient prises en compte. Cette garantie n'est pas soumise à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises signée à Vienne en 1980. Il est admis qu'elle constitue l'unique accord conclu entre les parties quant à l'objet des présentes. Aucun employé ou représentant du fabricant n'est habilité à fournir de garantie en dehors des dispositions prévues par cet accord.

Veillez à systématiquement recycler votre batterie au plomb-acide en la retournant dans un centre de recyclage ou à un revendeur automobile agréé.



NE JETEZ JAMAIS VOS BATTERIES USAGÉES AVEC VOS ORDURES MÉNAGÈRES !

Gardez la facture (ou ticket de caisse).

Le ser est justificatif pour les extensions de garantie.

Cet espace est gracieusement mis à votre disposition pour joindre l'original de votre ticket de caisse.

EnerSys World Siège social
2366 Bernville Road, Reading, PA 19605, États-Unis
Tel: +1-610-208-1991 +1-800-538-3627

EnerSys EMEA EH Europe GmbH
Löwenstrasse 32, 8001 Zürich, Suisse
Tél. : +41 (0) 44 215 74 10

EnerSys Asia
152 Beach Road, Gateway East Building #11-03
Singapour 189721 Tél. : +65 6508 1780

www.odysseybattery.com www.enersys.com



© 2013 EnerSys. Tous droits réservés.
Les marques commerciales et logos sont la propriété d'EnerSys et des sociétés affiliées, à l'exception de General Motors®, qui n'appartient pas à EnerSys.